

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2026**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 31

Nombre de conseillers votants : 33

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-six, le 08 avril à dix-huit heures,
le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué,
s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël
LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 02 avril 2026

Étaient présents : M. Raphaël LANTERI, Maire
M. Adnan ARIF, M. Alexis AUVRAY, M. David BEDIN,
Mme Safiye BILIC, M. Yves BLANCHARD, M. Razali
BOULTAME, M. Jean-Clovis BOUTELLÉ, Mme Suzy
CALABRE, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme
Simone DUFAYET, Mme Natacha EUSEBE, Mme
Marie-Paule FAUCON, Mme Jacqueline FRASCA,
M. Jean-Jacques FREJAVILLE, M. Benjamin
GABIRON, Mme Patricia JOSÉ, Mme Coralie
LARDET-ROMBEAUX, M. Bruno LE CUNFF, Mme
Pareena MASKEEN, M. Guillaume MERLET, M.
Antoine MIGALE, M. Florent NGUYEN, Mme
Catherine PERREGAUX, M. Cédric PIROT, M.
Philippe SAINTE-CROIX, Mme Gaëlle SOULIER-
SOTGIU, Mme Régine WATERLOT, M. Farid WERCK-
HACHANI, Mme Tasrine YOUSSEF, Mme Atef
ZGHAL

formant la totalité des membres en exercice

**Conseillers municipaux absents ayant donné un
pouvoir**

Mme JASON donne procuration à Mme WATERLOT

Mme FIDI donne procuration à M. LANTERI

**Monsieur David BEDIN est désigné secrétaire de
séance.**

Accusé de réception en préfecture

095-219506375-20260408-1-1-04-2026-DE

Date de télétransmission : 13/04/2026

Date de réception préfecture : 13/04/2026

DELIBERATION N° 1.1/04/2026

NOMENCLATURE ACTES :

5.3 Désignation de représentants

OBJET : CONSTITUTION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES FACULTATIVES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Madame Coralie LARDET-ROMBEAUX, adjointe au Maire chargée de l'administration générale,

VU l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales relatif à la faculté de créer des commissions communales,

VU l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales sur la possibilité de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal dispose de la possibilité d'organiser ses travaux au sein de commissions spécialisées qui seront plus chargées d'étudier les questions prochainement soumises au Conseil municipal,

CONSIDÉRANT que, dans les communes de plus de 3.500 habitants, la composition des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de délibérer à main levée,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉCIDE À L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : de créer **2 commissions communales permanentes** qui seront chargées de l'examen des questions relatives aux domaines suivants :

Commission « Finances » : Les élus de cette commission sont chargés d'examiner, avant la tenue du Conseil municipal, uniquement les projets de délibérations dédiées aux opérations budgétaires tels que DOB, budget primitif, compte financier unique, vote des taux, et également les projets de délibération à caractère financier tels qu'admission en non-valeur, provisions, garanties d'emprunt, tarifs, subventions.

Commission « Espace public, urbanisme et travaux » : Les élus de cette commission sont chargés d'examiner, avant la tenue du Conseil municipal, les projets de délibérations relatifs :

- ♦ aux opérations d'aménagement de l'espace public (voirie, espaces verts, mobilier urbain, signalétique),
- ♦ aux travaux sur le patrimoine communal (construction, rénovation, entretien des bâtiments et équipements),
- ♦ aux acquisitions, cessions et classements affectant le domaine public ou privé communal,
- ♦ aux actes et procédures d'urbanisme soumis à délibération,
- ♦ aux conventions et partenariats conclus avec tout organisme public ou privé, en lien avec les compétences de la commission qui doivent faire l'objet d'une délibération.

ARTICLE 2 : DE FIXER le nombre des représentants à **10 membres par commission** répartis comme suit :

- 7 membres pour la liste « Vauréal, un avenir pour tous »
- 2 membres pour la liste « Pacte pour Vauréal »
- 1 membre pour la liste « Vauréal autrement »

ARTICLE 3 : D'ARRETER la liste des noms des membres de chaque commission comme suit :

COMMISSION « FINANCES »		
LISTE « Vauréal, un avenir pour tous »	Liste « Pacte pour Vauréal »	Liste « Vauréal autrement »
Philippe SAINTE-CROIX Cédric PIROT Jean-Clovis BOUTEILLE Gaëlle SOULIER-SOTGIU Simone DUFAYET Tasrine YOUSSEF Guillaume MERLET	Bruno LE CUNFF Alexis AUVRAY	Patricia JOSÉ

COMMISSION « ESPACE PUBLIC, URBANISME ET TRAVAUX »		
LISTE « Vauréal, un avenir pour tous »	Liste « Pacte pour Vauréal »	Liste « Vauréal autrement »
David BEDIN Jean-Jacques FREJAVILLE Yves BLANCHARD Atef ZGHAL Suzy CALABRE Safiye BILIC Marie-Paule FAUCON	Jacqueline FRASCA Alexis AUVRAY	Jean-Christophe CONSTANTIN

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire de la commune de Vauréal est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal
Raphaël LANTERI**



Date exécutoire :
.....**13 AVR. 2026**.....

Date de notification :
.....**/**.....

Date de mise en ligne :
.....**13 AVR. 2026**.....

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de son affichage pour tout tiers ayant un intérêt à agir.